

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 30 MARS 2021

Nombre de membres

en exercice	38
présents	26
absents ayant donné pouvoir ou procuration	9
Absents	2
Votants	35
Pour	35
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

23 mars 2021

Date d'affichage

07 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente mars à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI

Présents: Michel GALINIER, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI, Dominique FRATICELLI, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, Julien PAOLINI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Murielle ELEGANTINI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD ANGELI, Philippe VITTORI, Jean Noël PROFIZI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Stella MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés : Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayant donné pouvoir: Antoine OTTAVI à Dominique FRATICELLI, Marion PAOLINI à Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Ghjuvan Santu LE MAO à Julien PAOLINI, Sébastien GUIDICELLI à André ROCCHI, Lisa FRANCISCI à Christian PAOLI, Guy MOULIN PAOLI à François TIBERI, Georges MORACCHINI à Philippe GIOVANNI, Philippe SUSINI à Angèle MANFREDI, Don Marc ALBERTINI à Philippe VITTORI.

Absents : Marie Félicia CRISTOFARI, Josette FERRARI.

Secrétaire de séance : Julien PAOLINI.

Délibération n° 1621 Objet : Compte administratif Budget annexe Office du Tourisme Intercommunal 2020 (OTi)

Le Compte Administratif retrace la réalité des écritures comptables en dépenses et en recettes. Il est le bilan financier de l'ordonnateur.

Le Compte Administratif de l'exercice 2020 reprend la décision budgétaire du 13 décembre 2019 – vote du budget primitif 2020 – affectation du résultat N-1 (pas d'affectation car Budget nouveau).

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir adopter le compte administratif 2020 de l'OTi.

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2019 approuvant le Budget primitif de l'OTi 2020,

Le président quitte la salle, la délibération est mise au vote

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte et vote le Compte Administratif de l'OTi 2020 arrêté comme suit

		Investissement En €	Fonctionnement En €	Total cumulé En €
RECETTES	Titre émis	0.00	162 138,83	162 138,83
DEPENSES	Mandat émis	3 239,81	270 139,95	273 379,76
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	Excédent			
	Déficit	3 239,81	108 001,12	
REPORT DE L'EXERCICE 2019	Excédent			
	Déficit			
RESULTAT CUMULE	Excédent			
	Déficit	3 239,81	108 001,12	

Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président Francis GIUDICI

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président